

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2023

DEL-2023-140

L'An deux mille vingt-trois, le premier juin, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/05/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes PARIS, TARAGON.
MM. BAUD-GRASSET, COUTIER, GILLET, JACQUES, MATHIAN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.
MM. CHASSAGNE, GYSELINCK, HACQUIN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,
MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 9

Représentés par mandat : 7

**Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES
COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

• **Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du :**

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
CHAMONIX	Le Mont	129186	46.582,50	2.819,62	43.762,88
CORNIER	Route d'Arbusigny	125809	236.504,90	7.264,30	229.240,60
CRUSEILLES	Route du Tram	150294	144.837,65	5.205,14	139.632,51
CHENS-SUR-LEMAN	Séquoia Rue du Château	151915	368.078,00	2.231,65	365.846,35
GIEZ	Chemin des Noyers	155224	197.534,20	788,83	196.745,37
CHAVANOD	Route de la Fruitière RD16	155541	109.650,80	289,87	109.360,93
FESSY	Rezier	148648	393.390,00	12.753,80	380.636,20
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche	135579	446.905,17	13.900,06	433.005,11
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche TO1	146308	192.459,41	13.975,32	178.484,09
ESSERT-ROMAND	Route de Morzine	156046	365.125,78	3.611,52	361.514,26
FESSY	Chez Viret	150437	85.190,00	2.001,31	83.188,69
CHAMONIX	Le Mont	129186	46.582,50	2.819,62	43.762,88
TOTAL € HT			2.586.258,41	64.841,42	2.521.416,99

• **Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :**


Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
CHAMONIX	Le Mont	129186	3.220,79	579,74	2.641,05
CORNIER	Route d'Arbusigny	125809	6.250,56	1.125,10	5.125,46
CRUSEILLES	Route du Tram	150294	3.358,94	604,60	2.754,34
CHENS-SUR-LEMAN	Séquoia Rue du Château	151915	5.078,82	914,18	4.164,64
GIEZ	Chemin des Noyers	155224	7.811,33	1.406,03	6.405,30
CHAVANOD	Route de la Fruitière RD16	155541	3.196,53	575,36	2.621,17
FESSY	Rezier	148648	10.943,56	1.969,83	8.973,73
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche	135579	5.636,27	1.014,52	4.621,75
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche TO1	146308	6.040,02	1.087,19	4.952,83
ESSERT-ROMAND	Route de Morzine	156046	6.610,26	1.189,84	5.420,42
FESSY	Chez Viret	150437	2.627,00	473,76	2.153,24
CHAMONIX	Le Mont	129186	3.220,79	579,74	2.641,05
TOTAL € HT			60.774,08	10.940,15	49.833,93



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE

